

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 13 mars 2023 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire, et présence des conseillers suivants :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023;
5. Adoption des comptes à payer du mois de février 2023;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Adoption du Règlement numéro 464 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 445 dans le but de permettre les habitations multifamiliales dans la zone H-7, d'accroître la hauteur permise des garages résidentiels à l'extérieur du périmètre urbain, de permettre une avancée des garages résidentiels adjacents dans la cour avant, de permettre une mixité d'usages et de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles, d'ajuster l'affichage permis pour les usages publics et institutionnels ainsi que plusieurs modifications mineures ;
8. Service incendie : Dépôt du Rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix 2022;
9. Service incendie – Dépôt et adoption du Rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risques incendie pour l'année 2022;
10. Demande d'aide financière à titre d'organisme dont le territoire est visé par le projet au Fonds Régions et Ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale pour l'embauche d'une ressource en sécurité incendie pour effectuer les visites de prévention résidentielles sur le territoire de la MRC de Charlevoix ;

11. Demande de dérogation mineure numéro 163 de Messieurs Marcel et Ivo Thum, 484 rang 1 (lot 5 720 839);
12. Demande de dérogation mineure numéro 164 de monsieur Roger Côté, 402 route 138 (lot 5 720 797);
13. Autorisation du versement annuel à messieurs Herman, Laval et Yoland Audet ainsi qu'à madame Lise Audet en lien avec l'acquisition du lot 5 719 475;
14. UMQ : Campagne d'adhésion pour le regroupement d'achats du sel à déglaçage 2023-2024 (pour 1 an ou 4 ans);
15. Lignage de rues 2023;
16. Camp de jour 2023 : Autorisation de location de chapiteau, lavabo et autres;
17. Autorisation de location d'une niveleuse pour le nettoyage des fossés;
18. Centre communautaire Pro-Santé (popote roulante) : Contribution pour les repas et promotion du service lors de la Semaine Québécoise des Popotes roulantes;
19. Centre de prévention du suicide de Charlevoix : Renouvellement de l'adhésion « les Alliés du CPSC »;
20. Demandes au Fonds éolien de soutien au développement local et régional pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023;
21. Demandes au Fonds Région Ruralité pour les années 2021, 2022 et 2023;
22. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
23. Représentation;
24. Courrier;
 - 24.1. Chasse aux trésors;
25. Affaires nouvelles;
 - 25.1. Programmation de la TECQ;
26. Période de questions;
27. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2023-03-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2023-03-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 février 2023.

2023-03-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 février 2023.

2023-03-04

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2023

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 74 920.75 \$ (journal des achats # 1427, journal des déboursés # 1337-1338, chèques # 16849 à 16889, prélèvements # 1408 à 1421) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 249 454.83 \$ (journal des achats # 1425-1426, journal des déboursés, # 1335 à 1336, chèques # 16843 à 16848, prélèvements #1406-1407) et les salaires nets pour un montant 29 125.60 \$, (dépôts # 508 758 à 508 820), sont acceptés.

2023-03-05

6- ADOPTION DES FACTURES NON-INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Jean-François Desbiens				3 000.00 \$
				<u>3 129.81 \$</u>

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 464 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 445 DANS LE BUT DE PERMETTRE LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE H-7, D'ACCROÎTRE LA HAUTEUR PERMISE DES GARAGES RÉSIDENTIELS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN, DE PERMETTRE UNE AVANCÉE DES GARAGES RÉSIDENTIELS ADJACENTS DANS LA COUR AVANT, DE PERMETTRE UNE MIXITÉ D'USAGES ET DE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LES ZONES INDUSTRIELLES, D'AJUSTER L'AFFICHAGE PERMIS POUR LES USAGES PUBLICS ET INSTITUTIONNELS AINSI QUE PLUSIEURS MODIFICATIONS MINEURES

Ce point est reporté.

2023-03-06

8- SERVICE INCENDIE : DÉPÔT DU RAPPORT D'OPÉRATION EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX 2022

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt du Rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix 2022.

2023-03-07

9- SERVICE INCENDIE – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'à chaque année le Ministère de la Sécurité Publique demande de fournir un rapport sur l'état d'avancement en lien avec les objectifs du schéma de risques en incendie de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le rapport présente les 32 actions du schéma avec le pourcentage de réalisation de chacune des actions pour l'année en question ainsi que les effectifs humains et motorisés des différents services incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont préalablement reçu copie de ce rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte le Rapport annuel d'activités 2022 démontrant l'avancement des réalisations par la municipalité des différents objectifs établis eu égard au schéma de couverture des risques en incendie.

2023-03-08

10- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À TITRE D'ORGANISME DONT LE TERRITOIRE EST VISÉ PAR LE PROJET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR EFFECTUER LES VISITES DE PRÉVENTION RÉSIDENTIELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU la difficulté à atteindre les objectifs établis au schéma de couverture de risque en sécurité incendie au niveau des visites de prévention résidentielles;

ATTENDU QUE, le projet de mise en commun mènera à la conclusion d'ententes de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource entre 2023 et 2027 (5 ans);

ATTENDU QUE, les coûts non financés seront divisés au pourcentage du nombre de visites ciblées pour chacune des municipalités participantes, les objectifs à atteindre seront

établis à partir du « *Programme sur les visites de prévention dans les risques faibles* » et feront partie de l'entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Urbain, Les Éboulements, l'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-Saint-François et Saint-Hilarion ainsi que la Ville de Baie-St-Paul désirent présenter un projet de mise en commun d'une ressource en sécurité incendie pour effectuer les visites de prévention résidentielles sur le territoire de la MRC de Charlevoix dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de St-Hilarion s'engage à participer au projet de mise en commun d'une ressource en sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Baie-St-Paul organisme responsable du projet.

2023-03-09

11- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 163 DE MESSIEURS MARCEL ET IVO THUM, 484, RANG 1 (LOT 5 720 839)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 163 formulée par messieurs Marcel et Ivo Thum en regard de l'immeuble situé au 484, rang 1 et portant le numéro de lot 5 720 839 du cadastre officiel du Québec;

Mise en contexte :

Pour des fins de construction d'un nouveau garage sur une dalle de béton existante. Cette base empiète dans la marge avant. Élément dérogatoire sur les marges d'implantation des bâtiments accessoires.

Nature de la demande :

- 1- Demande à ce que l'implantation du nouveau garage, empiète dans la marge avant de la résidence. (Marge avant à notre règlement, la norme est de 10 mètres dans cette zone AH-8)
- 2- Demande d'avoir une marge avant diminuée à 8 mètres en cours avant.
- 3- Demande la possibilité que le garage devance du gauche coin de la façade de la maison de 6.44 mètres, le coin droit sera en alignement avec la maison.

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a étudié la demande le 28 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la demande de dérogation mineure numéro 163 est refusée.

2023-03-10

**12- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 164 DE MONSIEUR ROGER CÔTÉ,
402 ROUTE 138 (LOT 5 720 797)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 164 formulée par monsieur Roger Côté en regard de l'immeuble situé au 402, route 138 et portant le numéro de lot 5 720 797 du cadastre officiel du Québec;

Mise en contexte :

Pour des fins de vente du terrain et du bâtiment existant commerciaux, l'arpenteur géomètre a relevé des éléments dérogatoires sur les marges d'implantation. (Zone 1-2).

Nature de la demande :

- 1- Demande à ce que marge latérale gauche soit diminuée à 0.95 mètre, alors que le règlement demande 3.00 mètres. (Une différence de 2.05 mètres)
- 2- Demande d'avoir une marge de recul arrière de 7.52 mètres au lieu de 10.00 mètres. (Une différence de 2.48 mètres)
- 3- Permettre d'avoir la somme des marges latérales à 5.55 mètres au lieu de 10. 00 mètres.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a étudié la demande le 28 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la demande de dérogation mineure numéro 164 déposée par monsieur Roger Côté.

2023-03-11

**13- AUTORISATION DU VERSEMENT ANNUEL À MESSIEURS HERMAN, LAVAL ET YOLAND
AUDET AINSI QU'À MADAME LISE AUDET EN LIEN AVEC L'ACQUISITION DU LOT
5 719 475**

CONSIDÉRANT l'achat du lot 5 719 475 le 8 avril 2021 dont un versement de 50 000 \$ a été effectué à la signature de l'acte;

CONSIDÉRANT l'entente de paiement pour le solde en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs et dont le premier versement deviendra dû et exigible au premier (1^{er}) anniversaire de la date de l'acte notarié soit le 8 avril 2022 et les autres successivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du deuxième versement du solde à messieurs Herman, Laval et Yoland Audet ainsi qu'à madame Lise Audet au montant de 30 000 \$;

QUE cette somme soit prise à même le surplus libre de la municipalité.

2023-03-12

14- UMQ : CAMPAGNE D'ADHÉSION POUR LE REGROUPEMENT D'ACHATS DU SEL À DÉGLAÇAGE 2023-2024 (POUR 1 AN OU 4 ANS)

MANDAT POUR QUATRE (4) ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hilarion a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hilarion désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront variés et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2023-03-13

15- LIGNAGE DE RUES 2023

CONSIDÉRANT QUE suite aux expériences concluantes des dernières années pour le lignage de rues, la MRC de Charlevoix sollicite notre collaboration pour transmettre les besoins de notre municipalité en lignage de rues pour 2023, en vue d'évaluer l'opportunité d'un regroupement d'achat pour cet élément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal transmettre à la MRC les besoins de la municipalité pour le lignage de 30 km de lignes simples jaunes et de 30 km de lignes de rive blanches.

2023-03-14

16- CAMP DE JOUR 2023 : AUTORISATION DE LOCATION DE CHAPITEAU, LAVABO ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE la gestion du camp de jour sera assurée par le Camp Le Manoir des Éboulements;

CONSIDÉRANT le projet de l'agrandissement du Chalet des sports, celui-ci ne sera pas accessible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acheter ou louer du matériel et des équipements divers (lavabo, chapiteau, toilettes chimiques, personnel pour le ménage et autres) pour permettre la tenue des activités lors du camp de jour 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les dépenses nécessaires pour le camp de jour 2023.

2023-03-15

17- AUTORISATION DE LOCATION D'UNE NIVELEUSE POUR LE NETTOYAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT le besoin de louer une niveleuse pour le nettoyage des fossés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine la location d'une niveleuse pour le nettoyage des fossés chez Transport NF St-Gelais au coût de 150 \$ de l'heure plus taxes selon les besoins.

2023-03-16

18- CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ (POPOTE ROULANTE) : CONTRIBUTION POUR LES REPAS ET PROMOTION DU SERVICE LORS DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES POPOTES ROULANTES

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la municipalité utilisent le service de la popote roulante du Centre communautaire Pro-Santé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire connaître davantage le service de la popote roulante à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appuyer le service de la popote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser une contribution de 2 \$ sur chaque repas livré dans l'année 2023 aux citoyens admissibles de Saint-Hilarion et d'offrir 10 repas gratuits lors de la semaine québécoise des Popotes roulantes du 19 au 25 mars 2023 aux personnes de 65 ans et plus de la municipalité.

2023-03-17

19- CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE CHARLEVOIX : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION « LES ALLIÉS DU CPSC »

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil renouvelle l'adhésion « Les Alliés du CPSC » pour un montant de 50 \$.

2023-03-18

20- DEMANDES AU FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR LES ANNÉES 2020, 2021, 2022 ET 2023

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le dépôt d'une demande au Fonds éolien de soutien au développement local et régional pour le Projet d'agrandissement du Chalet des sports pour les années et les montants suivants :

- 2020 : 19 819 \$
- 2021 : 19 899 \$
- 2022 : 19 929 \$
- 2023 : 19 929 \$

QUE monsieur Patrick Lavoie, maire, et/ou madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2023-03-19

21- DEMANDES AU FONDS RÉGION RURALITÉ POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le dépôt d'une demande au Fonds région ruralité (FRR) pour le Projet d'agrandissement du Chalet des sports les années et les montants suivants :

- 2021 : 10 000 \$
- 2022 : 10 000 \$
- 2023 : 10 000 \$

QUE monsieur Patrick Lavoie, maire, et/ou madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2023-03-20

22- AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution #2022-03-12, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 200 \$ pour l'exercice financier 2023;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

23- PRÉSENTATION

24- COURRIER

- Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Lettre en réponse à la résolution 2022-02-20 concernant la route 138;
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Confirmation d'aide financière de 22 610 \$ pour soutenir la réalisation du plan de protection des sources pour les prélèvements d'eau des installations identifiées dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
- Fondation de l'Hôpital de Baie-St-Paul : Remerciement pour le don de 100 \$;
- Chasse aux trésors de Charlevoix : Demande de commandite pour la 8^e édition de l'activité touristique;
- Accélération St-Hilarion : Remerciement pour l'implication à l'évènement du samedi 11 février 2023;

2023-03-21

24.1 CHASSE AUX TRÉSORS DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 8^E ÉDITION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Il est proposé par Louise Jean résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accorde un montant de 100 \$ pour la 8^e édition de la chasse aux trésors qui aura lieu du 24 juin au 15 octobre 2023.

25- AFFAIRES NOUVELLES

2023-03-22

25.1 TECQ 2019-2023 : RÉSOLUTION POUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION D'INFRASTRUCTURE -CENTRE DE LOISIRS ET SALLE COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2023-03-23

27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 27.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie,
Maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 avril 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 15 mars 2023 à 18 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur le maire Patrick Lavoie à laquelle il y avait quorum.

Sont présents:

M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Mélina Harvey

Sont absents :

Mme Louise Jean
Mme Guylaine Morel
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistant également : la secrétaire d'assemblée madame Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la Loi et ceux présents déclarent l'avoir reçu. Ceux absents ont confirmés avoir reçu la convocation et ont renoncé au délai par courriel étant à l'extérieur du territoire de la municipalité.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Renonciation au délai de l'avis de convocation ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM-2008), volet 1.5 : Demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler le dossier numéro 525040 (Projet de réfection de conduites de la route 138 déposé en 2012) ;
5. Affaires nouvelles ;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance a eu lieu à 18 h 03.

2023-03-24

2- RENONCIATION AU DÉLAI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE tous les membres du conseil ont renoncés au délai de convocation.

2023-03-25

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2023-03-26

4- PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM-2008), VOLET 1.5 : DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION D'ANNULER LE DOSSIER NUMÉRO 525040 (PROJET DE RÉFLECTION DE CONDUITES DE LA ROUTE 138 DÉPOSÉ EN 2012)

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler le dossier numéro 525040 de la subvention accordée pour la route 138 dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM-2008, volet 1.5).

5- AFFAIRES NOUVELLES

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2023-03-27

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 18 h 06.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière.**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie,

Maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 avril 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.